

**Projet d'appel à manifestation d'intérêt
pour le recrutement de 8 établissements d'enseignement agricole
dans le cadre du projet CAP'Haies**

1. Contexte

CAP'Haies (Collectifs apprenants d'avenir pour le développement et la valorisation des haies) est un projet concomitant au Pacte en faveur de la haie, destiné à l'enseignement technique agricole et financé par la planification écologique.

Sur trois ans, ce projet vise à promouvoir les bonnes pratiques autour des haies, en les considérant comme des leviers essentiels de la transition agroécologique face aux enjeux climatiques, de biodiversité et de gestion de l'eau. En mobilisant les établissements d'enseignement et de formation agricole ainsi que leurs partenaires locaux, CAP'Haies ambitionne d'intégrer les haies comme un objet pédagogique central dans les formations initiales et continues, en valorisant leurs fonctions, leur implantation, leur gestion durable, leur valorisation économique et leurs rôles dans les systèmes agroforestiers.

Entre autres actions, ce projet repose sur une large diffusion des actions et livrables réalisés par les 8 établissements du premier cercle et l'association Réseau Haies France, impliqués depuis janvier 2025 dans le projet. Ainsi, une journée annuelle de regroupement sera réalisée dans chaque région de France métropolitaine sur les 3 années du projet.

Certaines de ces journées seront organisées par les établissements du premier cercle. Ces établissements sont implantés dans cinq régions métropolitaines (*Auvergne Rhône-Alpes, Bretagne, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire*) ainsi que dans un DROM-COM (*la Réunion*).

2. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Dans ce cadre, le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objectif de recruter, pour l'année scolaire 2025-2026, huit établissements supplémentaires (second cercle) qui auront pour mission d'assurer, chacun dans sa région, l'organisation d'une journée régionale de regroupement prévue au printemps 2026.

Les régions concernées par cet AMI sont : Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Corse, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet AMI sera reconduit pour l'automne 2026 et le printemps 2027. Les établissements retenus au présent AMI ne pourront prétendre aux AMI des années suivantes.

3. Les journées régionales de regroupement

L'objet de cet AMI est le recrutement d'établissements qui organiseront une journée régionale de regroupement.

Ces journées devront être organisées au cours du **printemps 2026** dans les huit régions ne disposant pas d'établissement du premier cercle.

Objectifs de ces journées :

- Partager des **expériences et ressources pédagogiques** en s'appuyant sur des séquences produites dans le cadre du projet par les établissements du premier cercle.
- Créer un temps d'échanges autour des **livrets techniques et outils métier adaptés** développés par l'association Réseau Haies France.
- Créer un temps d'échanges sur les pratiques de valorisation des haies et leurs fonctionnalités au sein des exploitations des établissements agricoles.
- Valoriser les actions mises en place sur l'établissement (exploitation agricole et production des apprenants).

Ces journées seront **co-organisées avec des structures techniques régionales** disposant d'une expertise reconnue sur l'arbre et la haie, qui assureront la co-animation et présenteront les livrets techniques, livrables du projet.

Publics visés par les journées régionales de regroupement

Le cœur de cible de ces événements est les enseignants, les formateurs et les personnels des exploitations agricoles des établissements d'enseignement technique agricole ; l'enjeu principal dans un premier temps étant la **montée en compétence des équipes**.

Les apprenants de l'établissement accueillant l'événement, bien que non ciblés en priorité, pourront être valorisés comme contributeurs lors des journées (présentation de chantiers, enquêtes territoriales, retours d'expérience) afin d'ancrer la pédagogie dans des mises en situation concrètes.

Contenus

Ces journées seront rythmées par plusieurs temps forts comme : des échanges sur les livrets techniques et outils métiers ; retours d'expériences pédagogiques et analyses de pratiques ; des présentations et analyses de pratiques techniques sur l'exploitation ; des retours mixtes pédagogie–exploitation ; une rencontre avec un acteur professionnel ; la visite d'un site

représentatif... Leur articulation et les modalités d'animation sont cependant laissées libres aux établissements afin de s'adapter au contexte de chaque territoire.

La thématique des journées pour cette première année sera les fonctionnalités (bon état écologique, maillage, services écosystémiques...) et / ou la valorisation économique des haies (plaquettes, buches, chaufferie, œuvre...). Les haies devront être pensées comme des éléments structurants du système agricole et du territoire.

Financement

Chaque établissement retenu bénéficiera d'un financement forfaitaire de 3 167 €, versé sous forme de prestation de services par la Bergerie nationale. Cette enveloppe est destinée à couvrir les frais d'organisation, la logistique et les interventions.

Le remboursement des frais éligibles se fera sur présentation des justificatifs à la hauteur maximale de 3 167€.

Les structures techniques régionales co-organisatrices auront leur budget propre.

4. Engagement de l'établissement candidat

- **Préparer et animer une journée régionale de regroupement**, en partenariat avec une structure technique locale.
- Mobiliser à minima un trinôme pilote de l'organisation composé d'un enseignant, d'un formateur et d'un DEA.
- Répondre aux sollicitations de l'équipe nationale d'animation, notamment pour le partage de retours d'expérience.
- Transmettre à l'équipe nationale d'animation les données de suivi de la journée (nombre de participants, types d'activités mises en œuvre, etc.), ainsi que l'ensemble des écrits, articles et publications produits.

5. Engagement de l'équipe nationale d'animation

- Organisation de deux webinaires d'accompagnement à l'organisation de ces journées régionales.
- Identification d'une structure technique du Réseau Haies France en appui à l'organisation de la journée et à la définition des contenus techniques.
- Appui, par la Bergerie nationale et Réso'them, de chaque établissement retenu à l'organisation des journées, à la définition des contenus et des modalités de partage.
- Fourniture d'un kit de communication.

6. Modalités de candidature

L'objet du présent AMI est de recueillir l'engagement d'établissements d'enseignement agricole souhaitant participer au projet et contribuer à la création d'une dynamique de réseau à l'échelle de leur territoire. À l'issue du processus de sélection, 8 établissements seront retenus.

Procédure

La candidature à cet AMI s'effectue par le remplissage de la **démarche N° 127987** sur le site [Démarches Simplifiées](#).

Le dossier de candidature, complet et signé par une personne habilitée à engager l'établissement, devra être transmis au plus tard le **lundi 10 novembre 2025**, via le site [Démarches Simplifiées](#).

A l'issue d'une première phase de sélection sur dossier, des entretiens avec les établissements retenus pourront être organisés au cours du mois de **novembre 2025**.

Pour toute information complémentaire, les établissements peuvent contacter la cheffe de projet à l'adresse suivante : ines.rodriques@bergerie-nationale.fr.

Critères de sélection des dossiers

Les établissements candidats seront sélectionnés selon les critères suivants :

- L'établissement possède une exploitation agricole.
- L'établissement mobilise une équipe d'à minima trois personnes pour organiser la journée régionale de regroupement.
- L'établissement a mené des actions autour des haies ces deux dernières années (depuis 2023).